

Les Coulisses de Saint-Louis

Volume 8, Numéro 10

12 Décembre 2011

Bonjour à tous

Chers parents ou intervenants de l'école Saint-Louis, les Coulisses sont un outil d'information et tous sont invités à y participer en expédiant un message au coulisses.saint.louis@gmail.com



INFORMATIONS À LA UNE

Veuillez trouver en annexe une lettre à propos de ce que les médias ont déjà véhiculé à propos de cette loi 21 qui « considère les troubles d'apprentissage, dont la dyslexie, comme des troubles mentaux ».

Si je peux me permettre un aparté éditorial, le projet de loi 21, c'est beaucoup plus que la médicalisation des troubles d'apprentissages (ce qui est déjà beaucoup) : c'est aussi une perte de responsabilités de plusieurs techniciens (travail social, éducation spécialisée, etc.) qui dévalorise ces emplois, entre autres. Plusieurs impacts sur les programmes professionnels au secondaire (mais nous n'en avons pas à Saint-Louis).

<http://www.ledevoir.com/non-classe/242268/projet-de-loi-21-professionnaliser-le-secteur-de-la-sante>

Pour consulter le texte de loi : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-21-39-1.html>
Daniel Gosselin (Président du CA)

À LIRE

Voici quelques articles parus :

DEVOIRS ET LEÇONS

J'accompagne mon enfant Pour plusieurs parents, composer avec les devoirs et leçons peut représenter une source de stress. L'objectif de ce guide est de vous aider à faire de cette période un moment agréable en famille. Ce guide a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec.

http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/Recherche_Developpement/outils_parents/Devoirs_et_lecons-Francais_v5-Finale.pdf

L'INTIMIDATION

Intimidation, l'affaire de tous

Afin de fournir de l'information concernant l'intimidation, la FCPQ vous propose un document qui offre notamment un article et des liens Internet. Il ne s'agit pas ici d'une vaste recherche scientifique mais surtout d'un ensemble

d'idées et de ressources pour ceux qui souhaitent s'informer à ce sujet.

<http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/DossierIntimidationAffairedetous%281%29.pdf>

<http://ofsys.com/T/OFSYS/SM2/2/S/I/1936/708353/U6np7GK9.html>

ASSURANCES VOYAGE

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/201112/04/01-4474553-nouvelle-politique-contestee-la-csdm-paiera-lassurance-voyage.php>

L'essentiel de la presse

http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/Communications/Essentiel_de_la_presse/2011/EP-2011-11-27-9.pdf

Et en annexe le bulletin du président de la FCPQ et le 1^e numéro pour l'année 2011-2012 de l'info-parents du comité central des parents.

Bonne lecture!

À bientôt pour plus de nouvelles.



BULLETIN DU PRÉSIDENT #2011-11

5 décembre 2011

Chers parents,

La semaine dernière a été fertile en émotions de toutes sortes. Dimanche, retour à la maison, fort satisfait et heureux du travail accompli lors de notre premier conseil général de la nouvelle gouvernance. Notre bébé est né dans l'harmonie, avec une participation exceptionnelle de tous les délégués.

Conseil général

Le tout a débuté le vendredi soir, où il a été question du Comité exécutif transitoire, ainsi que les rôles, fonctions et obligations du Comité exécutif, qui sera élu le lendemain, et ceux du Conseil général. Puis, le plan d'action pour la prochaine année a été présenté aux délégués, histoire de connaître les dossiers au menu de la Fédération, tels que la gouvernance scolaire, le protecteur de l'élève et l'appropriation de nos nouvelles instances.

Ensuite, la directrice générale, Mme Lyne Deschamps, a présenté le quotidien de la FCPQ, pour nous familiariser avec le fonctionnement de notre siège social. Enfin, notre « cuisinier », Ian Renaud-Lauzé, nous a fait la présentation d'un atelier décrivant la recette gagnante pour des Conseils généraux harmonieux et productifs. Nul doute que les éléments présentés nous serviront à l'avenir pour produire des rencontres encore plus satisfaisantes.

Le samedi, nous avons débuté la journée en parlant de l'importance de l'unité pour les parents pour favoriser la réussite de nos jeunes et assurer la défense de nos intérêts. Étant donné le contexte politique actuel qui laisse beaucoup de place à la pensée magique, il va sans dire que les parents du Québec comptent encore davantage sur nous pour que l'on garde en tête la véritable priorité qui est la réussite scolaire.

Par la suite, sous la direction de M. Hervé Charbonneau, la réunion s'est poursuivie avec les résolutions inhérentes à la bonne marche de notre fédération comme le budget, la formation des comités, etc.

Nos invités : Mme Josée Bouchard et M. Serge Pelletier

Au cours de la matinée, nous avons accueilli Mme Josée Bouchard, présidente de la FCSQ et M. Serge Pelletier, président de l'ADIGECS, afin qu'ils nous présentent leur plan d'action et nous fassent connaître certaines de leurs propositions de changements qui doivent être apportés au sein de leur organisation. Cette démarche prouve la volonté du réseau de ne pas se contenter du statu quo.

Par la suite, les délégués ont discuté en ateliers de leur perception de ce plan et cherché de quelle façon les parents pourraient y prendre part. Notez qu'un compte rendu sera acheminé à nos partenaires pour s'assurer qu'ils connaissent bien notre position. De cette façon, nous verrons à ce que les parents y aient une place et que leur voix soit entendue.

Planification stratégique

En après-midi, l'atelier a porté sur la planification stratégique de la FCPQ pour les 5 prochaines années. C'est une tâche extrêmement importante qui a été lancée, servant à déterminer des pistes de réflexion pour ce travail qui s'échelonne sur toute l'année, pour se terminer en juin, lors du Conseil général.

Enfin, la journée s'est terminée par les élections aux postes de conseillers au Comité exécutif. Le nombre de candidatures illustre bien l'intérêt manifesté par les délégués pour ces postes. On y voit une belle expression de la démocratie! Je tiens à remercier les délégués qui, malheureusement, n'ont pas été élus. Continuez votre implication, ce sera sans doute pour une autre fois!

Félicitations, donc, aux élus qui sont Mme Christiane Aubry, M. Jean Cormier, M. Serge Lefebvre, Mme Mélanie Pagé, M. Steve Trachy et Mme Nancy Verreault. Ils se joignent aux officiers précédemment élus : M. Claude Bouchard, à la vice-présidence, M. James Sweeny, aux Affaires anglophones, M. Marc Charland à la trésorerie et moi-même à la présidence. Je suis persuadé que nous passerons une très belle année ensemble. Merci également aux membres du comité exécutif transitoire qui nous quittent : M. Hervé Charbonneau, Mme Lynda Laurencelle, Mme Stéphanie Bérard et M. Yves Cossette pour leur collaboration pour la transition, rendue nécessaire par la nouvelle gouvernance.

Ce conseil général nous a apporté de nombreux éléments dont nous nous servirons dans nos actions futures pour nos enfants. Les délégués peuvent être très fiers de leur travail. Merci infiniment.

L'Heure des Enfants – Un évènement qui avance à grands pas

En avril et en octobre prochain, se tiendront les deux premiers évènements qui rassembleront des milliers de jeunes de troisième cycle du primaire jusqu'au cinquième secondaire pour une grande fête célébrant l'école publique, les réussites de ces élèves et l'importance que toute la population doit y accorder.

Le premier évènement aura lieu au Centre Bell, en avril et s'adressera aux jeunes de l'ouest du Québec. Ce sera suivi d'un second évènement en octobre où se retrouveront les jeunes des commissions scolaires de l'est du Québec et qui se tiendra au Colisée de Québec. Ces deux évènements se dérouleront sous forme d'un spectacle rassemblant des artistes, des vedettes de divers milieux et serviront de points de lancement pour le concept de *L'Heure des Enfants*. Il sera alors demandé aux Québécois de remettre une heure de leur salaire dans un fonds servant à soutenir des projets pour l'école publique.

Soyez donc vigilants afin que des représentants des comités de parents soient parties prenantes de l'organisation de ces évènements!

L'intimidation: l'affaire de tous

L'actualité a été marquée par une nouvelle fort malheureuse, soit le suicide de Marjorie Raymond, une jeune étudiante de Ste-Anne-des-Monts, en Gaspésie. Notre société s'appauvrit chaque fois que nous perdons un jeune. Il est donc important de réagir face à l'intimidation, qu'elle se présente sous quelque forme que ce soit. La tolérance zéro doit s'appliquer à propos de l'intimidation et nous devons la dénoncer avec fermeté. C'est notre responsabilité, comme parent, mais aussi, de manière générale, comme adulte. Nous devons montrer l'exemple partout autour de nous et ne tolérer aucun geste d'intimidation, incluant ce qui se passe sur le net.



Voilà une raison de plus de s'engager à l'école, que ce soit à l'OPP, au conseil d'établissement ou au comité de parents. Cela permet aux parents de poser des questions, de connaître les mesures mises de l'avant à propos de l'intimidation et de s'informer à savoir si les ressources sont suffisantes pour contrer ce fléau. J'ai réalisé plusieurs entrevues à ce sujet, dont celle-ci avec M. Pierre Jobin, de TVA : <http://tvanouvelles.ca/video/1306741646001> .

Il faut persévérer dans nos actions. Nos jeunes ont droit à un environnement scolaire sécuritaire où ils auront du plaisir à apprendre. Bien entendu, mes pensées vont également à la famille éprouvée et à l'ensemble de la communauté de Ste-Anne-des-Monts.

Consultez notre dossier spécial sur notre site web à cette adresse : <http://www.fcpq.qc.ca/data/userfiles/files/DossierIntimidationAffairedetous.pdf>. Vous y trouverez un article de fond, des ressources ainsi qu'une des entrevues que j'ai faites sur le sujet.

Devoirs et leçons – J'accompagne mon enfant

Pour plusieurs parents, composer avec les devoirs et leçons peut représenter une source de stress. L'objectif de ce guide est de vous aider à faire de cette période un moment agréable en famille. Ce guide a été réalisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec. Vous trouverez ce guide dans la section Soutenir mon enfant en suivant ce lien : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/parent-soutenir-reussite-scolaire-primaire-prescolaire-maternelle.html>.



Blogue de la FCPQ

Tous les mardi, un nouvel article vient enrichir notre blogue que vous retrouverez à cette adresse : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/leblogue.html>. Voici la liste des articles déjà parus cette année :

- L'orientation des jeunes : mythes et réalité
- Des alliés à côté de vous !
- Le meilleur trio pour réussir ensemble
- Dix idées pour participer activement au plan d'intervention de son enfant

- Axe école-famille-communauté : une nouvelle dynamique au profit de tous !
- Aider son enfant dans son apprentissage de la lecture
- L'orientation des jeunes
- Comblent le déficit nature
- Cinq conseils pour simplifier la vie des parents ayant des enfants en difficulté

3^e colloque sur la réussite éducative

Les 26 et 27 avril 2012, les participants et personnes-ressources partageront leurs savoirs pour la réussite des jeunes.

Pour plus de détails, suivez ce lien : <http://www.ctreq.qc.ca/>



Réseaux sociaux

Nous sommes présents sur les réseaux sociaux et nous vous invitons à y suivre nos activités.

Sur Facebook, vous nous retrouverez à l'adresse suivante :

<http://www.facebook.com/fcpq.parents> .

Et sur Twitter, vous nous retrouverez à cette adresse :

<https://twitter.com/#!/fcpq> .

Formations disponibles

Les formations offertes aux parents se retrouvent dans la section Parent engagé de notre site web à l'adresse suivante : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/parent-engage.html>. Vous trouverez la liste des différentes formations qui s'offrent à vous en suivant ce lien : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/sessions-de-formation.html>.

Appel de candidatures pour les prix Reconnaissance de la FCPQ

La Fédération des comités de parents du Québec désire encourager et valoriser l'engagement parental en remettant des prix reconnaissant l'engagement soutenu et les réalisations remarquables de parents impliqués dans les comités scolaires.

Le prix *Engagement* vise à honorer un parent pour son engagement et pour son travail soutenu concourant à la défense et à la promotion des droits et intérêts des parents. Le prix *Réussite* vise à valoriser la réussite d'un projet instauré par un parent ou un groupe de parents et qui a concouru à la défense et à la promotion des droits et des intérêts des parents.

Pour en savoir plus sur ces prix et pour proposer la candidature de parents, nous vous invitons à prendre connaissance des informations placées sur notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.fcpq.qc.ca/fr/prix-reconnaissance.html>

Veillez prendre note que vous avez jusqu'au 1^{er} mars 2012 pour soumettre une candidature.

À bientôt,

Gaston Rioux

Président

Mot de la présidente

Chers parents,

Dans ce numéro de l'Info-Parents, vous retrouverez des articles qui démystifient un peu le rôle de chaque instance au sein de la structure parentale. J'aimerais faire avec vous un petit tour sur l'historique de notre implication.

Le rapport Parent a révolutionné le monde de l'éducation avec des propositions telles que la création du Ministère de l'éducation du Québec, les maternelles cinq ans, la scolarisation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans, la création des polyvalentes et des Cégeps, l'accès facilité aux universités en dehors de toute appartenance sociale. De plus, ce rapport a donné aux parents l'opportunité de participer activement aux décisions et orientations de l'école.

Le tout a débuté avec les comités d'école en 1972, ceux-ci pouvaient compter jusqu'à 25 parents et un enseignant qui avait un rôle consultatif.

En 1989, la création des Conseils d'orientation donnait de nouvelles fonctions aux parents tels

l'adoption d'activités éducatives, l'adoption de la grille matière et autres. Ce comité était composé de 5 à 7 parents selon l'ordre d'enseignement.

Puis en 1998, les Conseils d'établissement et les Organismes de participation des parents sont nés avec le dépôt du projet de loi 180.

Avec l'évolution, nous constatons que nous, les parents, avons une place importante dans l'éducation. Notre rôle et notre expertise sont maintenant reconnus.

Je ne peux que vous dire « Merci » pour votre implication et pour le temps de qualité que vous donnez aux jeunes.

Je remercie Mme Mélanie Robinson, vice-présidente aux communications, ainsi que son équipe de parents bénévoles pour la réalisation de cet Info-parents.

En terminant, je vous souhaite de Joyeuses Fêtes et un temps de qualité avec votre famille.

Manon Ricard, présidente

ERRATUM


Dans le dernier numéro de l'Info-parents de septembre 2011, au paragraphe sur le 400\$ pour la formation des parents, il était mentionné que :

- Le 400\$ pour la formation est mis dans le Fond 4...

Vous auriez dû lire : Le 400\$ pour la formation est mis dans le Fond 1.

- Une proposition doit être déposée à la table du CÉ uniquement par les parents... Vous auriez dû lire : Les parents n'ont aucune obligation de déposer une proposition au CÉ pour l'utilisation de ce

montant d'argent.

Le 3 mai 2000, au Conseil des commissaires de la CSDM, il a été résolu que le budget alloué aux parents pour la formation soit réparti selon la décision des parents membres du conseil d'établissement et de l'organisme de participation des parents de l'école. Mme Manon Ricard a été co-proposeur de cette proposition en mai 2000. Le but de la proposition était qu'il y ait un échange entre les présidences de chaque instance parentale afin d'offrir aux parents les meilleures formations. 





CCSEHDAA

Ce type de comité est institué dans toutes les commissions scolaires du Québec. À la CSDM, il est composé de dix parents, nommés par le CCP, pour un mandat de deux ans, parmi ceux qui ont rempli la fiche de mise en candidature envoyée dans toutes les écoles de la CSDM.

Le point commun de ces parents est d'avoir un enfant de moins de 21 ans avec des besoins particuliers.

En effet, l'acronyme très long de ce comité veut dire Comité Consultatif des Services aux Élèves Handicapés, en Difficulté d'Adaptation ou d'Apprentissage. Les parents sont donc consultés à un niveau administratif sur le type de services accordés aux élèves ayant des

besoins particuliers, et sur comment les ressources financières sont réparties pour ces services au sein de l'ensemble de la commission scolaire.

Les parents ne sont pas seuls à discuter. Ils sont entourés d'intervenants qui représentent : les directions d'école, les enseignants, le personnel professionnel et le personnel de soutien, ainsi que des organismes de services aux HDAA (Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées, AQETA et Centre de réadaptation Marie-Enfant), l'ensemble étant soutenu par un conseiller pédagogique en adaptation scolaire du réseau des

écoles spécialisées.

C'est donc un comité multidisciplinaire auquel peuvent se greffer d'autres représentants de la CSDM. De plus, c'est au sein de ce comité qu'est recruté le commissaire-parent EHDA. C'est très enrichissant puisque des points de vue variés se croisent lors des réunions.

Le comité se rencontre environ 8 fois par année au siège social de la commission scolaire, au 3737 rue Sherbrooke Est. Les observateurs sont bienvenus.

Josée Robitaille
Membre du CCSEHDAA



Le fonctionnement du conseil d'établissement (CÉ)

Démystifions un peu la composition, les fonctions, les rôles et les pouvoirs du CÉ. Les parents sont des partenaires incontournables pour la réussite de nos jeunes. Le meilleur outil dont les parents disposent en ce moment est le questionnement. N'hésitez pas, lors de vos CÉ, de questionner les objectifs, les buts et les façons de faire qui vous sont proposés.

LA COMPOSITION DU CÉ :

Le CÉ comprend au plus 20 membres et il est composé d'un minimum de quatre parents et de cinq, s'il y a un service de garde. L'ensemble du personnel de l'école doit être paritaire aux parents. Au secondaire, deux élèves du deuxième cycle siègent au CÉ. Tous ces membres sont élus par leurs pairs.

2 représentants de la communauté, sans droit de vote, sont nommés par l'ensemble du CÉ. Ils ne doivent pas être membres du personnel de l'école.

Le directeur de l'école participe au CÉ, sans droit de vote.

En l'absence de tout autre groupe que les parents, le CÉ peut quand même siéger.

Il est très important de noter que le représentant au comité de parent du réseau doit être élu en assemblée générale, cette nomination ne peut être déléguée au CÉ. Le conseil d'établissement entre en fonction dès que tous les postes sont comblés et cela avant le 30 septembre. Le mandat des parents est d'une durée de deux ans, celui des représentants des autres groupes est d'un an.

Le CÉ choisit son président parmi les représentants parents et son mandat est d'un an. Le quorum aux séances du CÉ est de la majorité de ses membres et de la moitié des parents. Les décisions du CÉ sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents et ayant le droit de vote.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Voici quelques sujets que vous aborderez en CÉ :

- Fonctionnement du CÉ : Régie interne, budget de fonctionnement de 400 \$.
- Fonctions et pouvoirs généraux
Adoption : projet éducatif et budget de l'école
Approbation : Plan de réussite, règles de conduite et mesures de sécurité, sorties éducatives, changement à l'horaire, grille-matière, frais exigés aux parents
Consultation : critères de sélection de la direction d'école, modification de l'Acte d'établissement

N'oubliez pas que vous faites partie d'une équipe ayant à cœur la réussite et le bien-être de nos enfants. Si vous avez des questions, des inquiétudes, n'hésitez pas à nous contacter, les comités de parents sont là pour vous aider.

Mélanie Taillefer
Vice-présidente du CCP





Tout savoir sur l'organisme de participation des parents (OPP)

Vous désirez vous impliquer à l'école de façon moins formelle que de siéger au CÉ? Alors, l'OPP répondra peut-être à vos besoins.

Pour qui?

L'OPP a été prévu pour constituer une table réservée aux parents et ayant pour principal objectif de favoriser leur participation dans l'école.

Tous les parents des élèves qui fréquentent l'école, mais aussi les personnes n'ayant pas ou plus d'enfants, qui désirent oeuvrer comme bénévole.

Comment?

C'est l'assemblée générale des parents, en septembre, qui détermine si elle souhaite ou non créer un OPP. Elle en détermine ensuite le nombre de participants et ses règles de fonctionnement.

Quel sera mon rôle au sein de l'OPP?

La loi spécifie que le premier rôle de l'OPP est de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école (art. 96.2). À cet effet, des questions peuvent être posées au CÉ pour savoir où en est le projet éducatif et les actions à entreprendre pour le mener à bien.

L'OPP doit aussi promouvoir la participation des parents à la réussite scolaire en se fixant des objectifs et les moyens pour les atteindre.

Il peut organiser des conférences pour aider les parents dans leurs actions éducatives, recueillir les préoccupations des parents, répondre aux consultations générales auprès des parents, éditer un journal, organiser des fêtes à l'école, organiser

des levées de fonds, etc.

Il est important que le CÉ soit au courant des activités de l'OPP, car pour certaines actions qui entraînent des déboursés ou des implications importantes pour l'école, l'approbation du CÉ sera nécessaire.

Budget?

La CSDM met à la disposition de l'OPP un budget de 50 \$. Cette somme doit être demandée par écrit à la direction de votre école. Cette dernière verra à transmettre votre demande au Bureau de l'analyse financière et du contrôle budgétaire de la CSDM.

Olivier Champion
Membre du CPR-Sud
Représentant au CCP



Comité des usagers du service de garde

L'article 18 du règlement sur les services de garde en milieu scolaire prévoit que : « Le conseil d'établissement peut former un comité de parents du service de garde composé du responsable du service de garde et de 3 à 5 parents élus par et parmi les parents d'élèves qui fréquentent ce service. » Ainsi, une résolution du CÉ de l'école est nécessaire pour créer ce comité, mais toute personne peut en faire la demande lors d'une réunion. Comme les membres du comité doivent être élus, une assemblée générale devrait être organisée. Cependant, il est possible de procéder à cette élection durant l'assemblée générale des parents en début d'année, ou durant la soirée d'information du service de garde, si les parents sont prévenus à l'avance des élections. Le comité peut aussi inviter toute personne qu'il juge pertinent d'entendre dans le cadre de ses travaux. Le comité doit aussi se doter de règles de fonctionnement, qui comprennent entre autres le nombre de réunions dans l'année.

Toujours selon le règlement : « Ce comité peut faire au directeur d'école, au conseil d'établissement et à la commission scolaire toutes les représentations ou recommandations sur tous les aspects de la vie des élèves du service de garde, notamment sur l'obligation du conseil d'établissement d'informer la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et de lui rendre compte de leur qualité. » Ainsi, ce comité est consultatif, et peut être appelé à donner son avis sur toute question soumise par la direction de l'école, le CÉ, la commission scolaire ou autre, dont les règlements du SDG, sa plate-forme éducative, les activités parascolaires, etc... Il peut aussi soulever lui-même des sujets qu'il trouve importants au regard des services rendus, recevoir les questions d'autres parents, et suggérer de nouveaux projets.





Le comité de parents de réseau (CPR)

À la Commission scolaire de Montréal, l'administration de réseau des établissements scolaires (Réseau) est un palier administratif entre l'école et la commission scolaire. Les écoles sont partagées entre 5 réseaux qui ont chacun la responsabilité d'un territoire donné. On retrouve entre 25 et 35 écoles par réseau. Le 6^e réseau couvre tout le territoire de la CSDM et regroupe une quinzaine d'écoles spécialisées pour les EHDA. Il y a certaines écoles de ce réseau qui ont aussi un mandat suprarégional. Les directions d'école ont pour supérieur immédiat, la direction de leur Réseau.

Le CPR est une voix de communication entre les représentants des parents de l'école, le CCP, le réseau et la commission scolaire. Le CPR doit favoriser l'information et le soutien des parents. Il se compose d'un

représentant des parents (délégué) par l'assemblée générale de son école.

Le représentant devient donc la courroie de transmission, le maillon, entre les parents de son école, ceux de son conseil d'établissement, le CPR et le CCP. D'une part, il transmet aux représentants des autres écoles, des informations ou des demandes provenant de son conseil d'établissement. D'autre part, les rencontres au CPR l'alimenteront en informations et en sujets de discussion qu'il rapportera à son conseil d'établissement.

Le CPR doit donner son avis à la direction de réseau et/ou au CCP sur toute consultation qu'on est tenu de lui soumettre et sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la CSDM.

Ce qui est intéressant au COMITÉ DE PARENTS DU RÉSEAU, c'est que la direction du réseau est présente aux rencontres et donne beaucoup d'information aux représentants des parents. Il peut y avoir aussi la présence des commissaires de quartier et de plusieurs personnes-ressources tout au cours de l'année. Il y a aussi le fait que les représentants se retrouvent entre parents et peuvent donc beaucoup échanger entre eux, se concerter, se donner des trucs, apprendre des plus expérimentés de la structure parentale.

Diane Roy
Secrétaire administrative
CCP, CPR-Centre, CPR-Ouest



Le comité central de parents (CCP)

Le CCP est l'instance qui est légalement consultée par la commission scolaire. Les écoles de la CSDM étant trop nombreuses pour qu'il soit possible de réunir à un même endroit, un parent par école, soit près de 200 parents, c'est pour cela que nous sommes divisés en réseaux (CPR) que le CCP consulte afin de bien représenter tous ses membres. Le CCP est donc composé de 4 parents par réseau par territoire, (Nord, Sud, Est, Ouest et Centre), de 2 parents du réseau des écoles spécialisées et d'un parent représentant le CCSEHDA.

Parmi eux, sont nommés, par élection, l'exécutif du CCP : la présidence, la première vice-présidence, la vice-présidence à la formation, la vice-présidence aux

communications et les commissaires-parents (primaire et secondaire). Le commissaire-parent EHDA, est également nommé par le CCP, à la suggestion du CCSEHDA.

Les membres du comité sont présents pour représenter les parents sur les différents groupes de travail de la CSDM.

Le CCP forme lui aussi différents sous-comités, certains permanents, d'autres ponctuels selon les besoins du moment. Les comités permanents sont :

- Le comité formation, qui s'occupe de planifier et organiser les conférences gratuites, offertes annuellement à tous les parents de la CSDM.

- Le comité communication prend en charge l'info-parents et le site Internet du CCP.
- Le comité EHDA discute des différents enjeux concernant cette clientèle.

Le CCP a 10 rencontres par année. Il est consulté sur différents dossiers par la commission scolaire, par exemple le calendrier scolaire, la politique relative aux contributions financières exigées des parents, etc. Les CPR peuvent également apporter des propositions sur des sujets qui peuvent toucher tous les parents. Il discute également des sujets d'actualité.

Mélanie Robinson
Vice-présidente aux communications





Les commissaires-parents

En plus des commissaires élus par la population, lors des élections scolaires, il y a les commissaires-parents désignés par le CCP. Il y a deux commissaires-parents prévus par la loi, l'un représente l'ordre d'enseignement primaire et l'autre, l'ordre secondaire. Depuis quelques années, le MELS a accepté que la CSDM ait, comme projet-pilote, l'ajout d'un autre commissaire-parent, soit le représentant des parents d'élèves HDAA. Ce troisième commissaire-parent deviendra obligatoire dans toutes les Commissions scolaires du Québec aux prochaines élections scolaires.

Les commissaires-parents se veulent un lien essentiel entre le Conseil des commissaires de la CSDM et les instances qui les ont nommées pour communiquer les besoins et points de vue des parents qu'ils représentent. Ils siègent au Conseil des commissaires, mais n'ont pas droit de vote. Ils sont également invités à siéger sur divers comités institutionnels ou autres, ce qui leur donne un pouvoir accru de représentation.

Ceux-ci peuvent aider les parents qui en font la demande et les accompagner à travers le processus

de résolution d'un conflit avec la CSDM. Que ce soit au niveau d'un enseignant, d'une direction d'école ou d'autres situations touchant les élèves, le commissaire-parent se veut un interlocuteur privilégié. Sa connaissance de la structure de la commission scolaire lui permet de soutenir le parent et de l'orienter vers la ou les personnes en mesure de répondre aux demandes formulées.

Les commissaires-parents participent aux divers comités de révision. Ainsi, ils représentent le mieux possible le point de vue du parent qui conteste une décision prise à l'égard de son enfant. Ils participent aussi au Comité exécutif du Conseil des commissaires de la CSDM. Cette participation est toujours sans droit de vote et le commissaire-parent EHDAA assiste en tant qu'observateur.

N'oublions pas que les deux commissaires-parents du primaire et du secondaire sont issus de leurs Conseils d'établissement respectifs, ensuite ils sont nommés à leur Comité de parents de réseau et, de là, nommés par le CCP. Le commissaire-parent EHDAA est recommandé par le CCSEHDAA et est nommé par le CCP.

Cette implication n'est pas banale, en effet, une multitude de réunions meublent l'emploi du temps des commissaires-parents. Ils doivent avoir l'esprit alerte et une bonne capacité d'analyse, car il y a souvent des prises de décisions rapides à faire.

Voilà un bref aperçu de la fonction de commissaire-parent, n'hésitez pas à vous adresser directement à eux, au besoin.

Marie-Eve Laurendeau, commissaire-parent (primaire),
laurendeau.m@cscdm.qc.ca

Lien Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/Commissaire-parent-CSDM/282769491746487?ref=ts>

Lynda Laurencelle, commissaire-parent (secondaire), laurencelle.l@cscdm.qc.ca
Denis Blier, commissaire-parent (EHDAA), blier.d@cscdm.qc.ca
Même No de Tél. pour les trois : 514-596-6000, poste 7944

Denis Blier
Commissaire-parent EHDAA



Orientation scolaire et professionnelle

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec offre un espace virtuel pour les parents qui a pour objectif de les aider à mieux comprendre ce que vivent leurs jeunes dans leur orientation scolaire et professionnelle en leur donnant des outils pour être en mesure de mieux les accompagner dans leur développement personnel et identitaire.

<http://choixavenir.ca/parents/>





Fondation dédiée à une école

Un autre lieu d'implication des parents dans une école se trouve au sein d'une fondation. Le mandat d'une fondation est souvent lié à la vocation particulière d'une école, ou au financement d'un projet précis. Les fondations sont des organismes indépendants de l'école et de la commission scolaire, mais elles doivent déposer leur bilan financier annuellement à la commission scolaire et à l'assemblée générale des membres de la fondation, habituellement tous les parents de l'école concernée.

Certaines écoles ont déjà une fondation. Si c'est le cas pour votre

école, informez-vous sur les mécanismes de représentation des parents au sein de votre fondation. Chaque fondation peut édicter ses règles de fonctionnement, qui sont approuvées en assemblée générale. L'implication de certains membres du personnel est souhaitable, dont la direction de l'école, pour arrimer les projets de la fondation à ceux de l'école.

Si votre école n'a pas de fondation, les parents ont toujours le loisir de proposer ce mécanisme pour recueillir des fonds pour des projets spéciaux. Cependant, pour ce faire, il faut créer une corporation régie

par la Loi sur les corporations. Il faut aussi présenter le projet à la commission scolaire. Si une telle volonté existe à votre école, le CCP vous invite à communiquer avec le bureau de la planification institutionnelle, des services corporatifs de la CSDM. Il existe aussi une Politique concernant les activités des fondations dans les écoles qui peut être consultée sur le site Internet de la CSDM.

Marie-Eve Laurendeau
Commissaire-parent primaire



La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ) a fêté l'année dernière ses 35 ans d'existence, « 35 ans de soutien à l'engagement parental en éducation ».

La FCPQ c'est le regroupement national qui parle pour et en votre nom. La FCPQ, c'est la voix des parents dans le monde de l'éducation, votre porte-parole auprès de l'ensemble de nos partenaires en éducation. Le Conseil général de la FCPQ, c'est l'instance au cœur de la préparation et de l'adoption des grandes orientations et des positions politiques. Il se réunit 4 fois par année. Il est composé de 2 délégués par

commission scolaire et de 2 délégués élus par le Forum des parents d'élèves HDAA, pour 1 droit de vote. À la CSDM, c'est le CCP qui nomme ces 2 délégués.

La FCPQ s'est donné comme mission première la défense et la promotion des droits et des intérêts des parents des élèves des écoles publiques du Québec.

Notre fédération œuvre ainsi dans divers champs d'activités qui ont tous pour but l'information, la formation et la qualification de parents.

Outre les services-conseils, les

publications, l'animation offerts par cette dernière, les parents du Québec ont la possibilité de participer chaque année, début juin, au Congrès de la FCPQ. Cette activité de ressourcement extraordinaire est offerte à tous les parents du Québec, qu'ils soient impliqués ou non en éducation.

Je vous invite à visiter le site Internet de la FCPQ :
<http://www.fcpq.qc.ca/fr/>

Claude Bouchard
Membre du CPR-Est
Vice-président de la FCPQ



LISTE DES SIGLES ET DÉFINITIONS

CCP : Comité central de parents
CCSEHDAA : Comité consultatif des services aux élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
CÉ : Conseil d'établissement
CPR : Comité de parents de Réseau
CSDM : Commission scolaire de Montréal

EHDA : Élèves handicapés, en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage
FCPQ : Fédération des comités de parents du Québec
MELS : Ministère de l'Éducation, du loisir et du sport
OPP : Organisme de participation des parents





Mon enfant est à l'école primaire

Trois guides pour les parents - Pour mieux suivre mon enfant à l'école

La Fédération des comités de parents du Québec a publié, au mois d'août 2011, trois guides pour aider les parents à mieux comprendre quels apprentissages leur enfant fait à l'école et leur permettre ainsi de mieux l'accompagner au cours de son parcours à l'école primaire. L'originalité de ces guides réside dans les trucs et suggestions d'activités à réaliser à la maison qui sont proposés aux parents. Notons que la réalisation de ces guides est une initiative du comité de parents de la Commission scolaire des Laurentides.

Vous pouvez consulter les guides en cliquant sur les liens suivants

Guide des parents - Pour mieux suivre mon enfant à l'école / Premier cycle du primaire

Guide des parents - Pour mieux suivre mon enfant à l'école / Deuxième cycle du primaire

Guide des parents - Pour mieux suivre mon enfant à l'école / Troisième cycle du primaire



PROCHAINES CONFÉRENCES

Le jeudi 8 décembre 2011 de 19h à 21h30, à l'école Marguerite-De Lajemmerais, 5555, Sherbrooke Est, Montréal H1N 1A2

« Pour être moins en réaction... et plus en relation »

Conférencières : Linda Mastrovito et Louise Gravel

Le samedi 21 janvier 2012, de 9h à 11h30, à l'école Louis-Riel, 5850, av. Carignan, Montréal H1M 2V4

« Les devoirs et les leçons »

Conférencier : Robert Darche

Le samedi 11 février 2012, de 9h à 11h30, à l'école Louis-Riel, 5850, av. Carignan, Montréal H1M 2V4

« L'hypersexualisation et la sexualisation précoce des jeunes »

Conférencière : Francine Duquet

Le jeudi 1er mars 2012, de 19h à 21h30, à l'école Lucien-Pagé, 8200, boul. St-Laurent, Montréal H2P 2L8

« De grand du primaire à petit au secondaire... Ce n'est pas le monde à l'envers... »

Conférencier : Louis Bienvenue

Le jeudi 22 mars 2012, de 19h à 21h30, à l'école Marguerite-De Lajemmerais, 5555, rue Sherbrooke Est, Montréal H1N 1A2

« Comprendre les troubles d'apprentissage »
Conférencier : Dr Dave Ellemberg

N'oubliez pas, les conférences sont gratuites!

Pour recevoir, par courriel, les invitations aux conférences, veuillez nous en faire la demande à l'adresse suivante : ccp.formation@cscdm.qc.ca

Liens utiles
NOUS JOINDRE...



Comité central des parents

5565, rue Sherbrooke Est,
Montreal (Quebec)
H1N 1A2

Téléphone: 514-596-6121
Télécopieur: 514-596-6385
www.cscdm.qc.ca/ccp

Secretariat: Lorraine Carrière
ccp@cscdm.qc.ca

Comités de parents

Réseaux Sud, Est et EHDAA

Secrétariat: Nicole Blanchard
Tél: 514-596-6000 poste 1146
blanchardn@cscdm.qc.ca

Réseaux Centre et Ouest

Secrétariat: Diane Roy
Tél: 514-596-6000 poste 5419
roydiane@cscdm.qc.ca

Réseaux Nord

Secrétariat: Lorraine Carrière
Tél: 514-596-6000 poste 6121
ccp@cscdm.qc.ca

Vice-présidente aux communications : Mélanie Robinson
Rédaction : Denis Blier, Claude Bouchard, Olivier Champion, Marie-Eve Laurendeau, Manon Ricard, Josée Robillard, Mélanie Robinson, Diane Roy, Mélanie Taillefer
Infographie : Claude-Sébastien Jean
Collaboration : Lorraine Carrière, Chantal Deraspe

Québec, le 5 décembre 2011

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Bureau du président
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Objet : Lettre commune pour « le retrait des troubles d'apprentissage du guide explicatif du projet de la loi n° 21 »

Monsieur le Président,

Depuis maintenant près de deux ans, l'Office des professions du Québec travaille à l'élaboration d'un guide explicatif du projet de loi n° 21. Cette loi, adoptée en juin 2009, a modifié le *Code des professions* dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines et attribué des actes réservés à diverses professions, dont certains sont présents dans le réseau de l'éducation. Ceux d'entre nous qui ont été consultés se sont inquiétés du peu d'attention apportée à la réalité du milieu de l'éducation dans les travaux préparatoires à l'adoption de la loi. L'Office des professions les avait à l'époque rassurés en annonçant la préparation de ce guide. Or, force est maintenant de constater que les craintes éprouvées alors semblent se concrétiser, puisque la version actuelle du guide considère les troubles d'apprentissage, dont la dyslexie, comme des troubles mentaux. Ce faisant, nous croyons que le guide contribue à médicaliser le milieu de l'éducation et pourrait causer d'importants préjudices aux personnes qui ont un trouble d'apprentissage, en leur faisant porter l'étiquette de « trouble mental » pour le reste de leur vie. Ces orientations auraient aussi pour conséquence de compromettre l'essentielle collaboration des parents qui seront très réticents à faire évaluer leur enfant si celui-ci risque un tel étiquetage

Le réseau scolaire travaille d'arrache-pied depuis plus de dix ans pour s'assurer que l'attribution des services éducatifs ne soit pas tributaire d'une approche médicale et catégorielle qui a été rejetée en raison de son échec. L'approche basée sur les besoins et les capacités des jeunes, et qui permet de leur accorder rapidement des services, est considérée comme un gage de succès et doit demeurer afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

La problématique que nous soulevons aujourd’hui découle du manque flagrant de consultation des acteurs du milieu scolaire et semble témoigner d’une approche plus axée sur le corporatisme que sur la protection du public. Alors que le projet de loi n° 21 vise à protéger les personnes vulnérables de préjudices graves, le fait de considérer les troubles d’apprentissage parmi les troubles mentaux pourrait justement avoir l’effet inverse.

Par conséquent, nous demandons que le guide explicatif du projet de loi n° 21 soit revu avant son adoption. Pour ce faire, nous proposons à l’Office des professions du Québec de retirer les troubles d’apprentissage de ce guide, incluant les troubles de la lecture (dyslexie) et de l’écriture (dysorthographe) et qu’un travail de collaboration avec les partenaires de l’éducation soit mis en place afin que ces derniers participent à l’élaboration d’un scénario qui puisse assurer la protection des personnes ayant un trouble d’apprentissage et la réponse à leurs besoins.

À défaut de ce faire, les risques sont grands que des jeunes et des adultes vivent un parcours scolaire et citoyen encore plus difficile, puisqu’ils seront associés à une étiquette de trouble mental.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations les plus cordiales.

Lucie Demers, présidente, Association des cadres scolaires du Québec (ACSQ)

Serge Pelletier, président, Association des directeurs généraux des commissions scolaires du Québec (ADIGECS)

Gaétan Neault, président, Association montréalaise des directions d’établissement scolaire (AMDES)

Jean-Louis Tousignant, président, Association québécoise des troubles d’apprentissage (AQETA)

Danielle Boucher, présidente, Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)

Louise Chabot, première vice-présidente, Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Gaston Rioux, président, Fédération des comités de parents du Québec

Josée Bouchard, présidente, Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ)

Jean Falardeau, président, Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)

Édith-Kathie Ayotte, présidente, Association des orthopédagogues du Québec (ADOQ)

Colette Deaudelin, doyenne, Faculté des sciences de l'éducation, Université de Sherbrooke

Monique Brodeur, doyenne, Faculté des sciences de l'éducation, Université du Québec à Montréal

Line Laplante, professeure, experte en dyslexie, Université du Québec à Montréal

Julien Prud'homme, professeur associé, Université du Québec à Montréal

Céline Saint-Pierre, professeure émérite de sociologie, Université du Québec à Montréal

Léon Harvey, directeur, Unité départementale des sciences de l'éducation, Université du Québec à Rimouski

Jean-Claude Huot, Directeur, Unité départementale des sciences de l'éducation à Lévis, Université du Québec à Rimouski

Corneille Kazadi, directeur, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Réal Bergeron et Raymond-P. Hébert, directeurs de l'UER des sciences de l'éducation, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Francine Sinclair, directrice, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec en Outaouais

c. c. M^{me} Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et vice-première ministre

M. Jean-Marc Fournier, ministre de la Justice